



MFR DES METIERS DE LA MONTAGNE
CENTRE DE FORMATION AUX METIERS DE LA
MONTAGNE
1 route de Tronchine – BP 51
74230 Thônes
Tel : 04 50 02 00 79 – fax : 04 50 02 05 11
www.cfmm.fr - mfr.cfmm@mfr.asso.fr



Plan de Continuité Pédagogique CFMM

Mise à jour le 4 mai 2021

Dans le cadre de la reprise à partir du 3 mai 2021 des activités des lycées et l'adaptation du fonctionnement des organismes de formation continue dans le contexte de la prévention de la propagation de la Covid 19, ce plan de continuité pédagogique intègre les modifications nécessaires par **l'évolution particulièrement importante de la circulation du virus et notamment des variants**.

Il s'appuie sur :

- Le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid 19 actualisé au 8 avril 2021
- L'instruction relative au fonctionnement des établissements de l'enseignement agricole dans le contexte Covid 19 du protocole sanitaire des établissements de l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2020-2021, mise à jour par les FAQ du 26 avril 2021
- Les questions-réponses du Ministère du Travail sur la nouvelle période de confinement : Conséquences pour les organismes de formation et les CFA, mise à jour par le communiqué de presse du 2 avril 2021

Bilan de l'épidémie au CFMM depuis la rentrée de septembre 2020 :

Depuis la rentrée de septembre 2020, **149** personnes du CFMM (élèves, étudiants, stagiaires, personnel) ont été testées dans le cadre de suspicions ou cas contacts à risque. Parmi elles, **21 ont été positives** : **8** élèves/étudiants/stagiaires étaient alors au CFMM, **10** autres étaient en stage ou à leur domicile, 3 personnes font partie du personnel ou intervenants du CFMM. **Aucune contagion n'a été observée au sein de l'établissement** puisque ces **21 cas** ont été identifiés à des périodes ou sur des lieux différents. **De plus, 67 personnes ont été testées sur la base du volontariat dans le cadre des opérations de dépistage préventif organisées en décembre et mars au CFMM en lien avec le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes.**

Du fait de la circulation active du virus, et afin d'éviter le brassage et la forte densité des apprenants, l'organisation de l'établissement a été revue avec :

- Certaines classes mises à distance **pour assurer le fonctionnement en demi-jauge (50% des effectifs)**
- **La suppression de la demi-pension pour 2 classes de BTS pendant 1 semaine (voir planning page suivante).**
- L'hébergement de certains internes dans un établissement voisin du CFMM : le gîte de groupe des Mésanges à 500 m (5 minutes à pied) pour lequel un surveillant du CFMM est affecté pour l'accompagnement et la surveillance des élèves concernés. **Cela est beaucoup plus limité qu'avant (uniquement sur 2 semaines fin mai début juin - voir planning), à la fois pour respecter la demi-jauge, mais aussi suite aux nombreuses incivilités des élèves observées et au surcoût occasionné.**

Les objectifs sont les suivants :

- Assurer la sécurité sanitaire et la santé, des élèves, étudiants, stagiaires et personnel du CFMM et de leur entourage.
- **Assurer le fonctionnement en demi-jauge demandé par le Ministère de l'agriculture**



SIRET 328 037 247 00017 – Code NAF : 8532 Z
Organisme de formation 82 74 00 229 74 – Association Loi 1901

- Assurer le maximum de cours à distance pour les formations continues (BPJEPS, secours) quand cela est possible pédagogiquement

Pour les cours et l'hébergement des internes, le planning retenu est le suivant :

Formations initiales															Formations continues	
				BAC PRO AP			BAC STAV			BTSA GPN				Fgcmeeesm	BPEPS AAN	Secours
n° semaine				2nde	1ere	term	1 sur 3	2 sur 3	3 sur 3	BTS1	BTS1	BTS2	BTS2			
18	lundi	03/05/2021	vendredi 07/05/2021	CFMM	Stage	Distance	Stage	CFMM	Stage	CFMM	CFMM	Dist/CFMM	Dist/CFMM	Distance		
19	lundi	10/05/2021	mercredi 12/05/2021	Stage	Distance	CFMM	CFMM	stage	Distance	Stage	Stage	CFMM	CFMM	CFMM		
20	lundi	17/05/2021	vendredi 21/05/2021	Stage	CFMM	Voyage d'étude	Distance	stage	CFMM	Stage	Stage	CFMM	CFMM			PSE1
21	mardi	25/05/2021	vendredi 28/05/2021	Stage	Distance	CFMM	CFMM	stage	CFMM	Stage	Stage	CFMM	CFMM	exam		
22	lundi	31/05/2021	vendredi 04/06/2021	Stage	CFMM	CFMM	Distance	CFMM		CFMM	CFMM	Révisions	Révisions			
23	lundi	07/06/2021	vendredi 11/06/2021	CFMM	Stage	exam	Stage	Bac Frqs	exam	CFMM	CFMM	exam	exam			PSE2
24	lundi	14/06/2021	vendredi 18/06/2021	CFMM	Stage	exam	Stage	Bac Frqs	exam	CFMM	CFMM	exam	exam			
25	lundi	21/06/2021	vendredi 25/06/2021	Distance	CFMM	exam	CFMM	2 jrs raid	exam	CFMM	CFMM	exam	exam			
26	lundi	28/06/2021	vendredi 02/07/2021	Stage	CFMM	exam	CFMM		exam	CFMM	CFMM					PSE2
Légende				CFMM	Cours en présentiel											
					Cours en présentiel mais hébergement au Gîte des Mésanges pour les garçons internes (pas d'accueil le dimanche)											
				Distance	Classes à distance											
				Dist/CFMM	Classes en partie à distance (voir emploi du temps). Pas de restauration possible cette semaine-là pour ces groupes (externes)											
					Cours théoriques à distance. Cours pratiques sur place.											

Ainsi avec ce planning, **50% des cours des formations initiales seront assurés en présentiel.**

Les **cours en présentiel sont obligatoires et ne peuvent être assurés en même temps à distance.** Si des élèves, étudiants ou stagiaires sont absents pendant ces périodes de présentiel, ils doivent le justifier (cas contact ou autres motifs habituels...) et récupérer le travail à faire sur l'ient et/ou sur Walter, ainsi qu'auprès des camarades de classe comme n'importe quelle période d'absence.

Les cours à distance se feront par l'ient et Walter. Les consignes sont indiquées par les formateurs.

Hébergement :

Pour les jeunes internes hébergés au CFMM, ils seront hébergés comme d'habitude, mais moins nombreux par chambre (2 à 3 au lieu de 4 ou 5 habituellement).

Pour les jeunes internes hébergés au Gîte des mésanges, aucun accueil ne peut toujours être assuré le dimanche soir. Les jeunes concernés qui ne peuvent arriver à l'heure en cours le lundi matin du fait de l'éloignement, sont exceptionnellement autorisés à arriver en retard le lundi matin. Apporter comme pour le CFMM, couette, oreiller, linge de maison et de toilette. Eviter d'apporter des objets non indispensables (skates, enceintes pour la musique...).

Pour ce qui est des repas, ils se prendront toujours au CFMM, que ce soit le repas du soir ou le petit déjeuner. Les règles de vie dans le gîte sont les mêmes que celles de l'internat (heure de coucher, nettoyage des chambres...).

Pour les jeunes hébergés en BTSA à la MFR de l'Arclosan, ils seront accueillis comme d'habitude sur les semaines de cours.

Transports :

La navette entre le CFMM et la gare d'Annecy fonctionnera normalement aux horaires habituels le lundi matin et le vendredi soir.

Repas :

Tous les repas pourront être pris par les élèves et étudiants demi-pensionnaires ou internes (**sauf pour les étudiants de BTS 2^{ème} année semaine 18 du 3 au 7 mai**) avec un passage par classe et une installation à table respectant les distances préconisées soit dans le réfectoire, soit dans leur classe. 1 formateur de service supplémentaire a été affecté pour la surveillance des services de midi. Des purificateurs d'air financés par le conseil régional Auvergne Rhône-Alpes

ont été installés.

Locaux et matériels :

Les locaux et matériels sont régulièrement nettoyés et désinfectés. Merci aux apprenants d'apporter des lingettes désinfectantes pour effectuer le nettoyage et la désinfection des matériels qu'ils ont utilisés.

Stages : Les élèves/étudiants et stagiaires peuvent continuer à aller en stage dès lors que leur **convention de stage est signée par toutes les parties**. Si une structure de stage ne peut plus les accueillir pour des raisons sanitaires, organisationnelles, sociales (nombreux salariés mis au chômage partiel) ou de fermeture administrative, la convention de stage signée devient caduque pour les périodes concernées. **Les élèves/étudiants essaient dans la mesure possible de trouver un autre stage**. Il est important de souligner la richesse pédagogique des périodes en structure professionnelle. S'il n'est pas possible de trouver une structure d'accueil de stage, il n'en sera pas tenu rigueur. Le temps libéré pourra être utilisé pour avancer sur les différents travaux demandés par les formateurs (travail d'alternance, fiches, rapport de stage ...selon les cas).

Montagne et activités sportives : Sur le temps scolaire, les activités physiques et sportives sont autorisées en extérieur et **en intérieur (gymnase, piscine, etc.) dans le strict respect des mesures barrière**.

Equipe du CFMM :

L'équipe est sensibilisée aux gestes barrières ; nous sommes en contacts réguliers avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) dès qu'un cas Covid est positif et appliquons les protocoles prévus pour les cas avérés et les cas contacts. Contrairement au fonctionnement habituel du CFMM, les formateurs et autres membres du personnel ne sont pas tous présents en permanence à leur bureau et peuvent être en télétravail sur certains temps où leur présence physique n'est pas indispensable. **Les personnes de plus de 55 ans ont une priorité pour se faire vacciner.**

Aspects financiers :

Pour les classes mises à distance, la pension ou la demi-pension ne sera pas facturée aux familles. Une régularisation de la mensualisation sera opérée. En revanche, quand l'absence vient du fait du jeune ou de sa famille, le coût de la pension ou de la demi-pension reste dû (les charges étant essentiellement des charges fixes de structure et de personnel). Le coût de la scolarité reste dû, les cours étant assurés en présentiel ou à distance.

Les **consignes sanitaires** **n'ont pas changé et sont les mêmes que celles envoyées fin février.**

Mise en œuvre des autotests : A compter du 26 avril, des autotests seront déployés au sein des établissements sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture au profit des personnels y travaillant et, à compter du 10 mai, au profit des lycéens sur la base de l'accord des familles. Ce nouveau dispositif permettra de compléter la procédure de contact-tracing, d'identifier dans les meilleurs délais d'éventuels cas positifs et ainsi apporter un outil supplémentaire à la sécurisation du milieu scolaire. La semaine du 3 mai permettra de définir l'organisation hebdomadaire de ces tests **Nous n'avons pas à ce jour d'informations sur leur mise à disposition.**